

État de conservation des espèces et des habitats naturels de l'Union européenne



nature



COMMISSION
EUROPÉENNE



environnement

**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne**

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2010

ISBN 978-92-79-15281-8

doi: 10.2779/22833

© Union européenne, 2010

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium



IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ AYANT REÇU L'ÉCOLABEL EUROPÉEN POUR LE PAPIER GRAPHIQUE

(WWW.ECOLABEL.EU)



État de conservation des espèces et des habitats naturels de l'Union européenne

Table des matières

✿ Étude de l'état de la nature européenne	4
✿ Les innovations liées à la conservation	6
✿ Un bilan source d'inquiétude	10
✿ Défi à relever n°1 : réconcilier agriculture et conservation	12
✿ Défi à relever n°2 : le rôle de Natura 2000 et de LIFE	14
✿ Défi à relever n°3 : la pression supplémentaire exercée par le changement climatique	16
✿ Rapports sur l'état de conservation : un processus d'apprentissage	18
✿ Action de conservation n°1 : les hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	20
✿ Action de conservation n°2 : les phoques	21
✿ Action de conservation n°3 : la cistude d'Europe (<i>Emys Orbicularis</i>)	22
✿ Action de conservation n°4 : les grands carnivores	23



Étude de l'état de la nature européenne

Dunes près d'Egmond aan Zee, Pays-Bas

Pour la première fois, les États membres de l'UE ont mené une évaluation systématique de l'état de conservation des animaux, plantes et habitats naturels d'Europe les plus menacés. La plupart des espèces et des habitats passés en revue présentent un «état de conservation défavorable» et nombre d'entre eux sont en déclin. Il est donc nécessaire que l'UE redouble d'efforts en matière de conservation.

Ce «bilan de santé» de la diversité naturelle en Europe a été effectué dans le cadre des rapports réguliers prévus par la directive «Habitats», l'un des principaux textes législatifs communautaires traitant de la protection de la nature. Vingt-cinq États membres ont donc soumis un rapport couvrant la période 2001-2006 (soit avant l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'UE). Plus de 1 000 espèces animales et végétales ont

été évaluées, ainsi que plus de 200 types d'habitats, à la fois en milieu terrestre et marin.

Cette directive, en vigueur depuis 1992, marque le début d'un programme d'action européen ambitieux et novateur dédié à la préservation de la nature, dont le réseau de sites protégés Natura 2000 est le principal instrument. En étendant la protection de la nature au-delà des réserves naturelles, ce réseau, qui couvre un cinquième du territoire de l'UE et environ 130 000 km² de son milieu marin, et qui est encore en cours d'expansion, vise à apporter un équilibre entre activité humaine et vie sauvage dans un paysage en évolution.

Rapports

L'un des premiers objectifs des politiques environnementales de l'UE est de garantir l'avenir à long terme des espèces et habitats d'intérêt communautaire, soit un «état de conservation favorable», un objectif qui requiert un suivi et des évaluations régulières.

Pour effectuer cette étude, les autorités nationales ont observé l'aire de répartition, la superficie, la structure et les fonctions des habitats concernés et, pour chaque espèce, son aire de répartition, sa population et la superficie de son habitat. Elles ont ensuite identifié les menaces et pressions pesant sur chacun d'eux ainsi que leurs perspectives d'avenir.

Conclusions

Les rapports soumis par les États membres mettent par exemple en évidence que les dunes, tourbières et formations herbeuses sont les groupes d'habitats présentant le plus mauvais état de conservation. Ils révèlent également que les habitats associés à des pratiques agricoles conventionnelles ont particulièrement besoin de mesures de conservation et que le changement climatique engendre d'ores et déjà des effets visibles dans la moitié des zones humides. Enfin, ils mettent au jour les menaces pesant sur les invertébrés, particulièrement répandues, tout comme le fait qu'il nous faut rassembler davantage de connaissances sur l'environnement marin.

Les constats tirés de ces rapports soulignent l'extrême importance des mesures de conservation communautaires, via la

création mais aussi le développement du réseau Natura 2000 et d'autres initiatives, et révèlent un besoin urgent de renforcer les efforts de restauration écologique tant au niveau national qu'europpéen.

Les connaissances acquises grâce à ces rapports permettront de mieux utiliser les ressources.

Un processus d'apprentissage

Le rapport de synthèse montre clairement qu'une intensification des efforts s'impose au vu de l'état de nombreux habitats et espèces. Mais le tableau n'est pas entièrement sombre pour autant. Jamais une étude d'une telle ampleur n'avait été menée jusqu'alors et ses résultats constituent un instrument de référence inestimable pour l'élaboration des politiques de ces prochaines années en matière de biodiversité.

Il est important de rappeler que les espèces et habitats évalués sont ceux qui ont été identifiés comme les plus vulnérables. Il n'est donc pas surprenant que seul un nombre réduit de ces habitats et espèces vulnérables présentent un bon état de conservation. En outre, les mesures de conservation peuvent mettre du temps à porter leurs fruits.

Si l'établissement de ces rapports n'a pas été simple, l'expérience qu'ils ont permis d'acquérir sera mise à profit lors du prochain cycle de rapports. Quant aux résultats obtenus, ils serviront de référence pour les évaluations futures et fourniront une vue d'ensemble plus précise de l'état de la biodiversité en Europe.



Les innovations liées à la conservation

Les innovations liées à la conservation

L'Union européenne et ses États membres ont développé des stratégies pour garantir la survie de la biodiversité et préserver la nature.

Les premières mesures à l'échelle de l'UE en faveur de la protection de la nature ont été prises il y a 30 ans avec l'adoption de la directive «Oiseaux» en 1979, qui établit des zones de protection spéciales pour l'avifaune. Les autorités ont ensuite poursuivi cette approche avec la directive «Habitats» de 1992, exigeant des États membres qu'ils désignent des zones spéciales de conservation.

La directive «Habitats» répertorie les ressources naturelles les plus précieuses et les plus menacées. Environ 200 habitats et 1 000 espèces d'animaux et végétaux sont inventoriés, l'objectif étant de garantir leur maintien à long terme, soit un «état de conservation favorable».

La poursuite de ces objectifs s'appuie essentiellement sur le réseau de sites protégés Natura 2000, englobant les zones

définies par la directive «Oiseaux», ainsi que sur un système strict de protection des espèces.

Natura 2000 n'est pas un réseau de réserves naturelles, mais fonctionne selon un principe élargi de conservation et d'exploitation durable, visant à atteindre une coexistence harmonieuse entre activités humaines et nature. Les activités économiques telles que l'élevage, le tourisme, la pêche et la sylviculture sont encouragées dans la mesure où celles-ci sont pratiquées dans le respect de la nature.

Évaluer l'état de conservation

Essentielle pour obtenir un tableau précis des tendances des habitats et espèces d'intérêt communautaire, la surveillance des habitats et des espèces fait partie intégrante de la directive «Habitats», laquelle précise que des rapports doivent être établis tous les six ans. Le premier cycle de rapports, couvrant les années 1994 à 2000, s'était concentré sur les progrès réalisés dans la création de zones de conservation en Europe.





Régions biogéographiques

- 🐾 **Région alpine** : massifs montagneux de haute altitude dotés d'un climat froid et rude, de forêts, de pics rocheux, et incluant les Alpes, les Pyrénées et les Apennins.
- 🐾 **Région atlantique** : zones côtières de l'ouest de l'Europe, dotées de territoires plats et de falaises, ainsi que de grands estuaires. Cette région doit ses hivers doux et ses étés frais au Gulf Stream.
- 🐾 **Région des littoraux de la mer Noire** : littoraux ouest et sud de la mer Noire, qui s'étendent jusqu'en Bulgarie et en Roumanie. Le delta du Danube est composé d'un dédale de marécages, de lacs et d'îles abritant une faune très variée.
- 🐾 **Région boréale** : extrémité nord de l'Europe dans le cercle Arctique. Les forêts recouvrent 60% de cette région, qui abrite des milliers d'oiseaux migrateurs.
- 🐾 **Région continentale** : cœur de l'Europe, essentiellement agricole, englobant 11 pays de la France à la Pologne. Les étés y sont chauds et les hivers rigoureux.
- 🐾 **Région macaronésienne** : composée par les îles volcaniques de l'océan atlantique soit les Açores, Madère et les îles Canaries. Bien qu'elle ne représente que 0,3% du territoire de l'UE, cette région abrite 19% des types d'habitats à protéger au titre de la directive européenne.
- 🐾 **Région méditerranéenne** : pays chauds et secs du sud de l'Europe, caractérisés par des montagnes, des formations herbeuses, des îles et des littoraux étendus.
- 🐾 **Région pannonienne** : steppes de Hongrie et du sud de la Slovaquie et formations herbeuses arides du bassin des Carpathes.
- 🐾 **Région steppique** : elle s'étend de Bucarest (en Roumanie) à l'ouest, à travers la partie inférieure des plaines inondables du Danube jusqu'au nord de la mer Noire, caractérisé par des plaines de basse altitude et des zones humides.

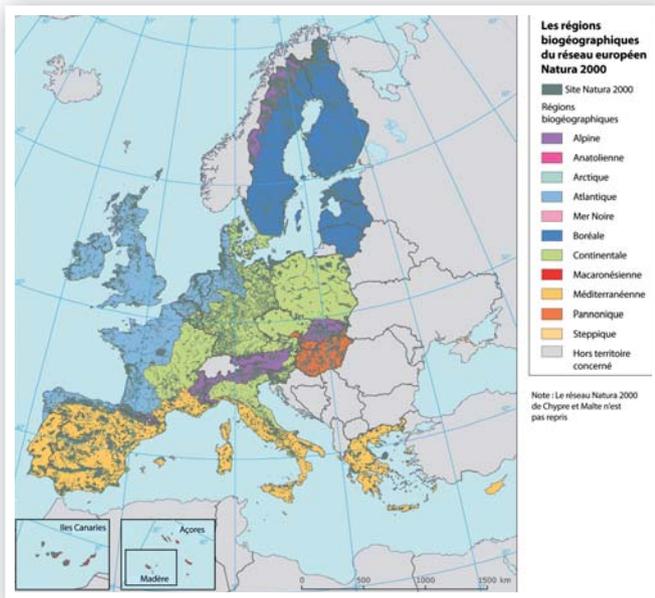
En 2007, les États membres ont fourni les premiers rapports complets portant sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire pour la période 2001-2006, dont les résultats ont été compilés dans le rapport dit «de l'article 17», du nom de l'article de la directive détaillant les obligations liées à la soumission de rapports.

Ce rapport définit «l'état de conservation» comme le résultat de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ou sur une espèce, et qui peuvent affecter à long terme son aire de répartition, sa structure et ses fonctions ou son importance. Trois catégories sont utilisées pour décrire cet état: «favorable», «inadéquat», et «mauvais», les deux derniers correspondant à un état «défavorable».

Les résultats présentés par les vingt-cinq États membres s'appuient sur une méthodologie commune et couvrent au total 1 180 espèces et 216 types d'habitats. Les espèces ont été classées en neuf groupes: mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires et non vasculaires et autres; tout comme les types d'habitats: forêts, habitats rocheux, tourbières et bas-marais, formations herbueses, deux types de fourrés, habitats d'eau douce, dunes et habitats côtiers.

L'état de ces différents types d'espèces et d'habitats a été évalué par les autorités nationales dans 11 régions biogéographiques (voir encadré 1). Les résultats, compilés et analysés par région par le Centre thématique européen sur la diversité biologique, ont été publiés en juillet 2009.

Les évaluations individuelles des espèces et habitats ainsi que les rapports nationaux se trouvent dans le rapport technique de l'article 17, publié sur le site Internet du réseau Eionet. L'adresse de ce site est indiquée à la page consacrée aux liens utiles de cette brochure (voir page 24).





Un bilan source d'inquiétude

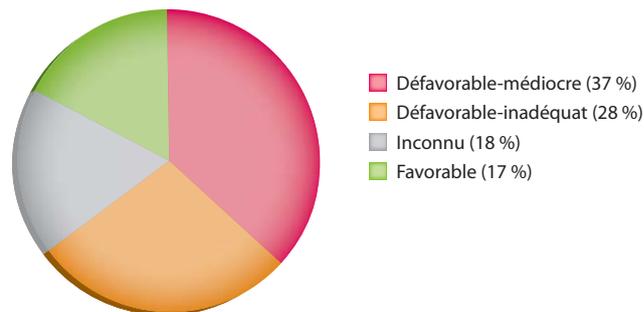
Les tourbières scandinaves sont pauvres en éléments minéraux et acides

La situation révélée par le rapport de synthèse dresse un tableau inquiétant : seul un maigre pourcentage des habitats et espèces évalués se trouvent dans un état de conservation favorable.

Dans l'ensemble, les évaluations concluent à un état de conservation favorable pour seulement 17 % des habitats et espèces. Pour les habitats, 37 % environ des évaluations ont indiqué un mauvais état de conservation et 28 % un état inadéquat. Pour les espèces, l'étude révèle que 22 % d'entre elles souffrent également d'un mauvais état de conservation et 30 % d'un état inadéquat. Il existe par ailleurs une part importante d'incertitude concernant l'état de 18 % des habitats et 31 % des espèces, qualifié d'«inconnu».

Si la région alpine affiche le taux le plus élevé d'habitats en état favorable, la région atlantique possède celui le plus bas. Concernant les espèces, la région boréale est celle qui compte le plus grand nombre d'habitats dans un état favorable tandis que la région continentale arrive en dernière position. Les dunes, les tourbières et les formations herbeuses constituent les groupes d'habitats les moins bien conservés.

Évaluation de l'état de conservation des habitats



Les évaluations ayant abouti à un état «inconnu», plus nombreuses pour les espèces que pour les habitats, affichent un taux particulièrement élevé, notamment dans les régions méditerranéennes et marines, en raison du manque d'informations pour plus de 45 % des espèces évaluées.

Évaluation par habitat

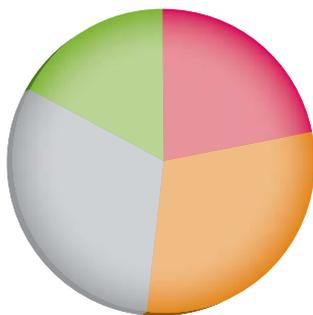
Sur les 701 habitats évalués, il ressort d'importants écarts entre les différentes régions biogéographiques.

Si les dunes, tourbières/bas-marais et formations herbeuses sont les groupes d'habitats les moins bien conservés, à l'autre extrême, on trouve les habitats rocheux tels que les éboulis rocheux ou les grottes. Par rapport aux habitats non prioritaires, un pourcentage élevé d'habitats «prioritaires», pour lesquels le besoin de protection est particulièrement élevé, a été jugé en mauvais état. Cette différence est surtout marquée dans les habitats côtiers.

Les «perspectives», l'un des quatre paramètres de l'état de conservation, ont été jugées défavorables pour plus de 50 % des habitats évalués.

Évaluation de l'état de conservation des espèces

Défavorable-médiocre (22 %) ■
Défavorable-inadéquat (30 %) ■
Inconnu (31 %) ■
Favorable (17 %) ■



Évaluation par espèce

Dans la plupart des régions biogéographiques, la part d'espèces dans un état de conservation défavorable dépasse les 20 %, et même les 30 % pour les mollusques et les arthropodes, les mollusques étant les plus mal lotis. Si la moitié des évaluations des sous-groupes de mollusques marins et d'eau douce concluent à un état défavorable, les escargots terrestres, eux, semblent mieux se classer. Toutefois, il est important de noter que le groupe des mollusques est relativement restreint, avec 81 espèces.

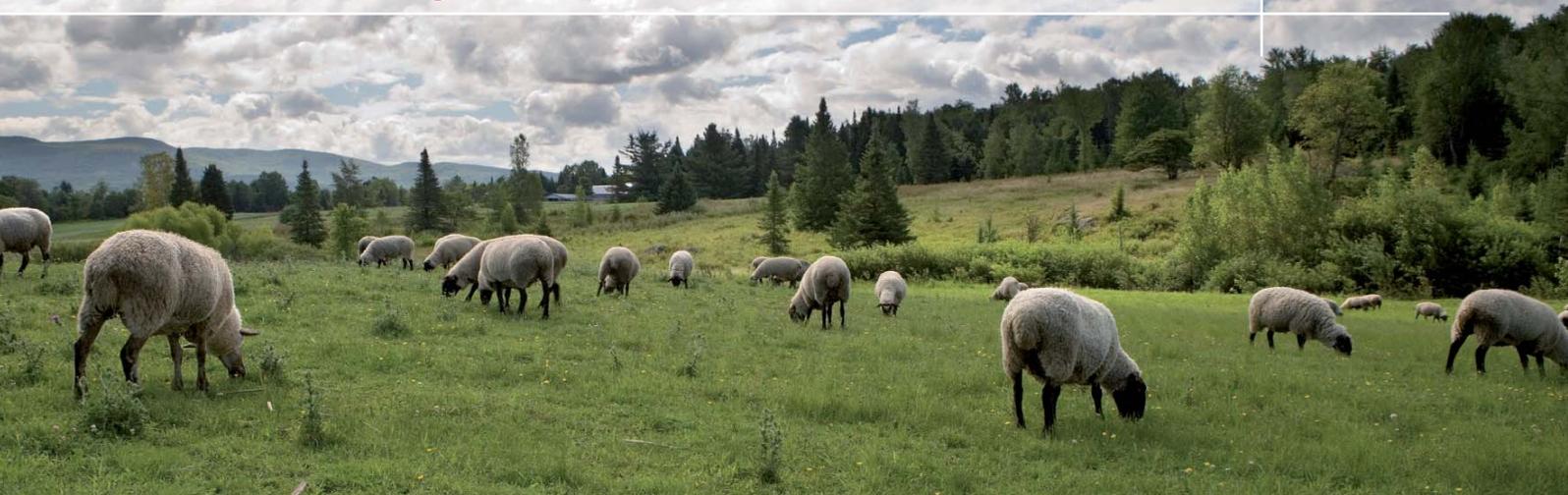
Les plantes vasculaires bénéficient quant à elles du pourcentage le plus élevé d'évaluations favorables.

Évaluation par région

Les variations entre régions biogéographiques et marines sont moins marquées pour les espèces que pour les habitats. La région boréale se classe première avec 32 % d'espèces jugées dans un état favorable, l'atlantique arrivant dernière avec seulement 7 %. La région atlantique affiche également le taux le plus élevé d'espèces en mauvais état, tandis que la région pannonienne arrive en tête des états défavorables (inadéquats ou mauvais).

En termes de nombre d'habitats dans un état favorable, la région alpine se classe première avec un pourcentage atteignant 33 % (le plus fort taux toutes zones terrestres confondues) et présente également la plus faible proportion d'états jugés mauvais et défavorables. À l'inverse, les perspectives des habitats de la région atlantique ne sont pas bonnes, puisque cette dernière n'a recueilli aucune évaluation favorable.

Défi à relever n°1 : réconcilier agriculture et conservation



Les habitats agricoles se portent mal

D'après les principales constatations du rapport de synthèse, les habitats tributaires de l'agriculture conventionnelle sont dans un moins bon état de conservation que les habitats non agricoles: seuls 7 % d'entre eux ont été jugés dans un état «favorable», contre 21 % pour les autres types d'habitats.

L'abandon de pâtures, le surpâturage et le sous-pâturage, une fertilisation mal équilibrée et l'utilisation de pesticides, la modification des pratiques agricoles, le boisement et l'élimination d'éléments caractéristiques du paysage tels que les haies comptent en effet parmi les pressions exercées sur les zones agricoles.

Si l'agriculture peut avoir de nombreux impacts négatifs sur l'environnement, certaines formes d'agriculture (par exemple

le pâturage peu intensif) peuvent s'avérer essentielles pour préserver les habitats.

Évaluation par région

En dehors de la Macaronésie, où très peu d'habitats dépendent de l'agriculture, c'est la région continentale qui, avec 9%, affiche le pourcentage le plus élevé d'habitats agricoles dans un état de conservation favorable, suivie par les régions alpine et boréale, avec toutes deux 7%.

Dans la région atlantique, marquée par une forte proportion de terres consacrées à l'agriculture intensive, aucun des habitats dépendant de l'agriculture n'a été évalué comme favorable.

Près de 80 % des formations herbeuses sont déclarées dans un mauvais état de conservation dans les régions biogéographiques atlantique, boréale et annonienne. Dans les régions atlantique et annonienne, aucun habitat de formations herbeuses n'est jugé dans un état «favorable».

Les avancées

On sait déjà que pour optimiser l'état de conservation des formations herbeuses, il faut en général un niveau approprié de pâturage, peu d'intrants, une faible densité de bétail et un fauchage tardif. Toutefois, pour pouvoir être utilisées de manière

plus répandue, les techniques agricoles respectueuses de l'environnement doivent également devenir financièrement viables.

Les préoccupations relatives à la biodiversité sont aujourd'hui devenues une composante de la politique agricole. Les récentes réformes de la politique agricole commune (PAC) ont progressivement découplé les subventions versées aux agriculteurs de la production et encouragent ces derniers à recourir à des pratiques respectueuses de l'environnement. Ces pratiques doivent être accentuées pour que leurs effets deviennent visibles sur le plan de la conservation.



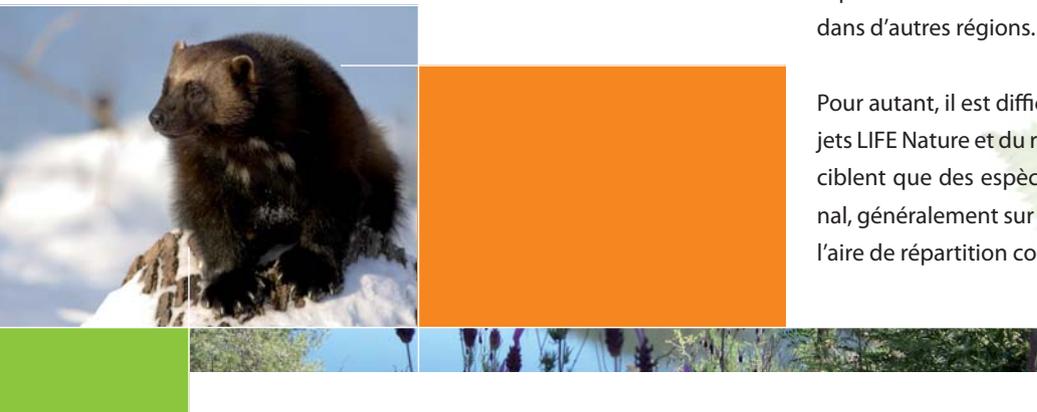


ver n°2 Défi à relever n°2 : le rôle de Natura 2000 et de LIFE

Le réseau Natura 2000 est le plus grand réseau de sites protégés au monde et sa création marque un important pas en avant dans le cadre des actions visant à enrayer la perte de biodiversité en Europe. Toutefois, ce rapport de synthèse arrive trop tôt pour pouvoir évaluer les véritables effets du réseau sur l'état de conservation des habitats et espèces.

À la fin de l'année 2008, Natura 2000 était composé de plus de 25 000 sites, soit près d'un cinquième de la surface de l'UE, un territoire plus large que l'Espagne et l'Italie réunies, et de 130 000 Km² de zone marine.

Le réseau est toujours en phase de création, et il faut souvent beaucoup de temps avant que des mesures de restauration n'aient un effet visible sur les habitats et les espèces. Toutefois, les rapports soumis par les États membres confirment d'ores et déjà certains impacts positifs du réseau et de son programme associé, LIFE Nature, qui finance des projets individuels de conservation et de restauration. Plusieurs pays ont également indiqué que l'état de certains habitats et espèces, bien que défavorable, était en voie d'amélioration.



Les grands carnivores ont disparu d'une grande partie de l'Europe mais leur situation, comme celle de l'ours brun, s'améliore grâce aux efforts de protection.

Des signes positifs

Des espèces végétales telles que le myosotis du Lac de Constance en Autriche, endémique et très menacé, et des types d'habitats tels que les «tourbières boisées» et «forêts calédoniennes», tous deux au Royaume-Uni, par exemple, ont fait l'objet de projets ayant abouti à des résultats fructueux.

À une échelle plus large, plusieurs projets LIFE (par exemple en Italie, Slovénie, Espagne, Grèce, Autriche et France) participent avec succès depuis 1992 au rétablissement ou au maintien de populations d'ours bruns. Jadis présente dans toute l'Europe, cette espèce de grand carnivore est maintenant éteinte dans de nombreuses régions. Toutefois, une tendance positive générale (tant en termes de population que d'aire de répartition) se dégage dans plus de la moitié des rapports des États membres sur cette espèce.

Outre les effets directs des projets LIFE sur les espèces ou habitats à l'échelle individuelle, ceux-ci mettent au point des pratiques de conservation novatrices qui peuvent être répliquées dans d'autres régions.

Pour autant, il est difficile de quantifier la contribution des projets LIFE Nature et du réseau Natura 2000 car certains projets ne ciblent que des espèces et habitats à l'échelon local ou régional, généralement sur un seul site, tandis que d'autres couvrent l'aire de répartition complète des espèces ou habitats.

**Défi à relever n°3 : la pression supplémentaire exercée
par le changement climatique**



Le changement climatique a d'ores et déjà des conséquences négatives importantes sur les habitats et les espèces, et dans leurs rapports, de nombreux États membres le considèrent comme une menace majeure.

Les rapports soumis au titre de l'article 17 désignent le changement climatique comme un facteur ayant un impact négatif sur l'état de conservation de 42 habitats (19%) et de 144 espèces (12%). Les tourbières, les bas-marais et les zones humides sont apparemment les plus influencés par le changement climatique, suivis par les dunes. Du côté des espèces, ce sont les amphibiens qui ont été le plus souvent identifiés comme sensibles au changement climatique.

Le changement climatique fait peser une menace supplémentaire sur la biodiversité et les écosystèmes et aggrave d'autres pressions existantes. Le déplacement des zones climatiques

entraînera des changements complexes dans l'aire de répartition et le fonctionnement des habitats et des espèces.

Si le groupe des habitats rocheux ne compte que deux habitats dont l'évolution est considérée comme liée au changement climatique, il inclut les glaciers, probablement l'habitat le plus directement menacé par le changement climatique, phénomène dont le rôle est, dans ce cas, clairement établi.

Pour 12% des 1158 espèces évaluées, un ou plusieurs États membres ont imputé au changement climatique les tendances signalées en matière d'aire de répartition ou de population. C'est pour le groupe des amphibiens, qui vivent généralement dans les zones humides, que le chiffre est le plus élevé (45%).

À mesure qu'il deviendra plus perceptible, l'impact du changement climatique sera sans doute souligné pour un nombre accru d'habitats et d'espèces. Ses effets sur l'état de conservation devront donc être examinés avec attention lors du prochain cycle de rapports.





Rapports sur l'état de conservation : un processus d'apprentissage

Baleines-pilotes sur les côtes de Tenerife, Iles Canaries, Espagne

L'achèvement des premiers rapports de l'article 17 marque une étape importante pour la préservation de la nature au sein du territoire de l'UE. Pour la première fois, l'état de conservation des habitats et espèces les plus menacés des États membres de l'UE-25 a été évalué sur la base d'une méthodologie commune.

Les rapports indiquent clairement que les mesures de protection des habitats et espèces les plus menacés doivent être renforcées, et qu'il est nécessaire de parvenir à une meilleure coordination entre les pays en matière de collecte des données et de compilation des rapports.

Les données produites par les différents États membres varient considérablement, tant en termes de qualité que de période de collecte. Dans bien des cas, il manque encore des informations, notamment pour les tendances et les perspectives.

Dans l'ensemble, dans leurs évaluations régionales, les États membres ont qualifié d'«inconnu» l'état de quelque 13 % des habitats et de 27 % des espèces. Cette qualification revient fréquemment pour les espèces d'Europe méridionale et des régions marines. Il est primordial que ce manque d'information soit comblé à l'avenir.

Évaluations des régions marines

L'une des principales conclusions du rapport de synthèse est qu'il subsiste encore d'importantes lacunes dans nos connaissances sur l'environnement marin. La conservation marine n'en est en fait encore qu'à ses débuts. En raison du manque de données, le pourcentage d'états «inconnus» est beaucoup plus élevé pour les habitats et espèces des régions marines que pour ceux des régions terrestres.

Les espèces terrestres totalisent 27 % de qualificatifs «inconnus», contre 57 % pour les espèces marines. De plus, la qualité des données est jugée mauvaise près de deux fois plus souvent pour les populations marines que pour les espèces terrestres (60 % pour les premières, contre 35 % pour les secondes).

Des projets marins européens cofinancés par LIFE, dont l'objectif est de combler ces lacunes, sont en cours de développement. De tels projets encouragent la coopération internationale et génèrent des données et des savoir-faire précieux sur lesquels pourront s'appuyer les recommandations de politiques futures.

Le projet LIFE SCANS, par exemple, vise à évaluer les populations de petits cétacés en mer du Nord et dans les eaux de la

plate-forme continentale atlantique européenne. Les projets LIFE+, la dernière version du programme, contribuent également à identifier et à désigner de nouveaux sites marins Natura 2000. D'autres initiatives à l'instar de ces dernières sont nécessaires pour broser un tableau plus précis de la situation des espèces et habitats marins.

Prochaines étapes

L'absence de précédent n'a pas aidé à l'établissement de ces rapports. Cette tâche deviendra sûrement plus aisée à l'avenir, à mesure que les systèmes de surveillance seront mieux développés. Une révision est d'ores et déjà en cours, notamment pour améliorer les moyens de compiler et d'intégrer les données.

Par son lien clair avec la législation et le nombre de pays qu'il recouvre, le rapport de l'article 17 est unique en son genre et sous-tendra la politique de la biodiversité pendant les prochaines années. La référence étant maintenant fixée pour le prochain cycle d'établissement de rapports qui aura lieu en 2013, c'est par rapport à elle que nous pourrons observer les changements, en bien ou en mal, que subit notre précieuse biodiversité.



Action de conservation n°1 : les hêtraies du *Luzulo-Fagetum*

Les forêts de hêtres sont répandues dans toute l'Europe, en particulier dans la région continentale. Elles abritent différents grands carnivores, chauves-souris, espèces d'oiseaux, mousses, champignons et insectes. Elles constituent par ailleurs une importante ressource naturelle, en fournissant du bois et d'autres services via leurs écosystèmes, mais également en servant de lieux de loisirs. Ces forêts jouent en outre un rôle majeur en recyclant naturellement l'eau et l'air et en absorbant le CO₂ de l'atmosphère.

Le remplacement des hêtraies par des arbres non-indigènes tels que les conifères, encouragé par l'industrie forestière, constitue la principale pression exercée sur ces habitats vitaux, et nuit à la biodiversité des forêts. Le retrait des arbres morts lors de la replantation entraîne également la perte de micro-habitats et d'espèces de champignons, plantes et mousses. En outre, l'augmentation des populations de cervidés dans certaines régions est à l'origine de la destruction des jeunes pousses de plantes et d'arbres. L'utilisation de machinerie lourde, la pollution et le changement climatique représentent par ailleurs des menaces supplémentaires pour les hêtraies.

Natura 2000 encourage le développement de lignes directrices en faveur de la gestion forestière et de systèmes de suivi. L'objectif est de parvenir à une régénération naturelle, à une gestion moins intensive, de favoriser le développement des espèces d'arbres indigènes et d'améliorer les habitats des espèces au sein des forêts. Dans certaines régions, des incitations financières et des mécanismes de financement communautaires ont été mis en place, tels que des compensations pour les propriétaires de forêts qui ne font pas abattre les arbres âgés.

Dans le rapport de l'article 17, seules neuf des 27 hêtraies étudiées dans le cadre des évaluations nationales/biogéographiques, ont révélé une situation positive.



Une forêt de hêtre au Danemark à l'automne



Action de conservation n°2 : les phoques

Bien que les phoques soient une espèce répandue avec une population relativement importante, cette dernière a décliné de manière significative en Europe au cours du XXe siècle et subit encore une pression importante.

Les phoques évoluent généralement sur les côtes bordant des eaux poissonneuses. Dans le passé, ces animaux ont été décimés en raison des pertes économiques qu'ils engendraient pour l'industrie de la pêche. Des activités de chasse contrôlée ont d'ailleurs encore lieu aujourd'hui. Les épidémies et la pollution, notamment les marées noires, l'enchevêtrement dans les filets et les perturbations subies par leur nourriture sont également des menaces pour les phoques.

Parmi les efforts réalisés pour préserver les phoques en Europe, citons l'interdiction de la chasse dans la plupart des régions, la désignation de zones spécifiques dans lesquelles la pêche est interdite mais aussi des avancées techniques telles que le matériel de pêche limitant la capture des phoques.

Après un fort déclin, les populations de phoques augmentent à nouveau dans de nombreuses régions. D'après les rapports soumis par les États membres, des tendances positives ont été observées pour les phoques communs

(*Phoca vitulina*) dans huit des 15 évaluations nationales par régions biogéographiques, et dans 13 des 18 évaluations pour les phoques gris (*Halichoerus grypus*).



Phoques communs sur les côtes écossaises



Action de conservation n°3 : la cistude d'Europe (*Emys Orbicularis*)

La cistude d'Europe est une petite tortue évoluant dans le sud et le centre de l'Europe.

En raison d'un fort déclin de sa population, cette espèce est inscrite à la Liste rouge européenne 2009 des espèces menacées, rattachée à la liste mondiale des espèces en voie d'extinction dressée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour la Commission européenne. Ces reptiles sont classés dans la catégorie «vulnérable» au sein de l'UE, précédant la catégorie «en danger».

Les rapports de l'article 17 confirment le mauvais état de conservation de ces tortues et le besoin urgent de mesures ciblées. L'espèce apparaît dans 21 des évaluations nationales de 13 États membres, dans six régions biogéographiques. Dans quatre d'entre elles (les régions alpine, atlantique, boréale et continentale), son état de conservation est jugé mauvais dans l'ensemble, tandis que dans la région méditerranéenne, l'évaluation classe son état comme «inconnu, mais non favorable». D'après les évaluations hongroises et slovaques, seules les cistudes de la région pannonienne se trouvent dans un état de conservation favorable.

Les tortues sont avant tout menacées par la perte de leur habitat entraînée par l'urbanisation, les aménagements routiers, le drainage des zones humides et la surexploitation des ressources en eau. La pollution de l'eau et la concurrence avec les tortues à tempes rouges (*Trachemys Scripta*), un animal domestique prisé et désormais répandu dans toute l'Europe, comptent également parmi les autres pressions exercées sur cette espèce.



Cistude d'Europe



Action de conservation n°4 : les grands carnivores

Les grands carnivores tels que l'ours, le loup, le glouton ou le lynx évoluent sur d'importantes superficies, et chaque individu a besoin de centaines de kilomètres carrés d'habitat.

À mesure que la population humaine s'est étendue en Europe, ces animaux ont perdu leur habitat et ont été victimes d'une chasse intensive. Au début du XX^e siècle, de nombreux grands carnivores étaient proches de l'extinction.

Mais grâce aux efforts de conservation conjoints des 30 dernières années, l'état de conservation de la plupart de ces espèces est en voie d'amélioration. Des initiatives encouragent leur coexistence avec l'homme et minimisent les conflits avec succès, dont l'Initiative pour les grands carnivores en Europe (LCIE), un important réseau d'experts européens créé en 2006 afin d'améliorer les connaissances sur ces animaux et de favoriser la coopération internationale.

Outre son système d'information en ligne et sa série de publications sur chaque espèce, la LCIE a également effectué une cartographie plus précise des aires de répartition de ces dernières et défini des principes généraux pour la gestion de leur conservation et de leur population.

Les rapports de l'article 17 confirment que des projets comparables ont des effets visibles sur l'état de plusieurs espèces. Treize des 25 évaluations nationales concernant le loup (*Canis lupus*) ont en effet révélé des tendances positives en termes de population, tout comme 11 des 20 études sur l'ours brun (*Ursus arctos*).



Loup gris dans le parc national de la forêt bavaroise

Sites Internet relatifs à la protection de la nature dans l'UE :

Les sites Internet suivants présentent de plus amples informations sur les évaluations nationales de l'état de conservation soumises au titre de l'article 17 et sur les politiques communautaires en faveur de la protection de la nature :

Rapport de synthèse de la Commission :

http://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/rep_habitats/docs/com_2009_358_fr.pdf

Rapport technique de l'article 17 :

<http://biodiversity.eionet.europa.eu/article17> (en anglais)

Synthèses nationales :

http://circa.europa.eu/Public/irc/env/monnat/library?l=/habitats_reporting/reporting_2001-2007/ms-reports_2001-2006&vm=detailed&sb=Title (en anglais)

Synthèses par habitat :

<http://biodiversity.eionet.europa.eu/article17/habitatsreport> (en anglais)

Synthèses par espèce :

<http://biodiversity.eionet.europa.eu/article17/speciesreport> (en anglais)

Directive «Habitats» :

<http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/habitatsdirective> (en anglais)

Natura 2000 :

<http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000> (en anglais)

Commission européenne

État de conservation des espèces et des habitats naturels de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2010 — 24 p. — 21 x 21cm

ISBN 978-92-79-15281-8

doi: 10.2779/22833

Comment vous procurer les publications de l'Union européenne?

Publications gratuites:

- sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- auprès des représentations ou des délégations de l'Union européenne.
Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en consultant le site <http://ec.europa.eu> ou par télécopieur au numéro +352 2929-42758.

Publications payantes:

- sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements facturés (par exemple séries annuelles du Journal officiel de l'Union européenne, recueils de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne):

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

Crédits photos:

iStockphoto: couverture, p. 4, 6, 10, 12, 13, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 23

Jantonio Rivas: p. 15

Photodisc: p. 16, 17





Office des publications

